

ARRETE MUNICIPAL N°33/2025

Portant réglementation du stationnement et de la
circulation Rue Principale (N°31)
Pour des travaux d'abaissement de trottoir

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu les travaux d'abaissement de trottoir, Rue Principale (N°31) ;

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer le stationnement et la circulation Rue Principale ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du **mercredi 06 août 2025** et pendant toute la durée des travaux, la circulation se fera sur chaussée réduite Rue Principale à hauteur du N°31 et le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 2 : L'Entreprise BK CONSTRUCTION -30 Avenue du 26 novembre 1944 – 57730 FOLSCHVILLER - devra mettre en place les différentes signalisations nécessaires pour régler la circulation et le stationnement suivant l'afflux du trafic et les besoins du chantier.

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller, tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller
- Messieurs COLANTONIO Dominique et GULDNER Marc – Adjointes au Maire -
- Monsieur LAUER Sylvain – Responsable Service Technique et Chef de Centre des Pompiers de Folschviller-
- Madame APPEL Rita – Service Technique -
- Entreprise - BK CONSTRUCTION - 30 Avenue du 26 novembre 1944 – 57730 FOLSCHVILLER -
- Police Municipale
- Affichage Mairie
- Registre des arrêtés Municipaux

Fait à Folschviller, le 04 août 2025

Le Maire,
Didier ZIMNY

